

149, rue de Bercy

**75595 PARIS CEDEX 12** 

www.ifip.asso.fr

## Bulletin d'inscription

## **Formation**

à retourner de préférence par fax au 01 40 04 53 77

(ce bulletin tient lieu de bon de commande)

contact secrétariat : 01.40.04.53.66

N° TVA : FR 13 775 681 323  N° déclaration : 11 75 00552 7  Titre du stage  Date :  Votre employeur  Cachet de votre entreprise  Adresse :
Date:  Votre employeur  Cachet de votre entreprise  Raison sociale:
Date:  Votre employeur  Cachet de votre entreprise  Raison sociale:
Votre employeur Cachet de votre entreprise  Raison sociale :
Raison sociale :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Téléphone : Télécopie : date et signature
Renseignements concernant le stagiaire
Mr Mme Mlle Ingénieur
Technicien
Nom :Éleveur
Prénom :Vétérinaire
Portable : ou autres à préciser :
Portable:
Votre adresse E mail :
Demande une réservation de chambre(s)
- la veille du stage et un dîner
(les dîners sont servis jusqu'à 20h30)  Si la facture est à adresser à votre OPC.  pendant le stage  merci de nous envoyer un contr.
de prise en charge de prestation pas d'hébergement à prévoir de services, avant la formation de services de servic
Établissement(s) à FACTURER
Pour la pédagogie : Pour l'hébergement :
N°TVA:

## Conditions générales de vente

## Bulletin d'inscription et devis signé tiennent lieu de bon de commande

Nos prix de formation et d'intervention s'entendent en net. Toute action, même partiellement réalisée/suivie, sera facturée dans sa totalité.

Pour la majorité des formations sur plusieurs jours, les stagiaires ont la possibilité de résider sur place dès la veille du stage. Une participation forfaitaire (dîner et hébergement) est alors à prévoir.

En cas d'annulation dix jours avant le stage/l'intervention, l'IFIP se réserve la possibilité de demander un dédit.

Le paiement se fait, sans escompte, à réception de la facture après l'action de formation ou l'intervention. En l'absence de paiement suite à nos lettres de rappel, les pénalités de retard seront calculées depuis la date d'échéance jusqu'au jour de paiement effectif à un taux d'une fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur. Toutefois, ces pénalités ne seront dues que moyennant une mise en demeure de payer faisant état de notre décision de les réclamer.

Les règlements s'effectuent par chèque bancaire sur une banque française, virement postal ou bancaire ou carte bancaire (Visa, Eurocard, Mastercard). Nous conseillons, à nos stagiaires étrangers, le règlement par carte bancaire.

En cas de règlement de l'action de formation par un organisme payeur extérieur, l'entreprise, solidairement débitrice, doit s'assurer de la bonne transmission à cet organisme des instructions nécessaires.